

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 janvier 2026

---

PROTÉGER LES MINEURS DES RISQUES AUXQUELS LES EXPOSE L'UTILISATION DES  
RÉSEAUX SOCIAUX - (N° 2107)

Tombé

N° AC30

## AMENDEMENT

présenté par  
Mme Bourouaha et M. Maillot

-----

### ARTICLE 4

À alinéa 3, après le mot :

« harcèlement »,

insérer les mots :

« y compris ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement rédactionnel vise à souligner que le harcèlement est interdit partout, que ce soit dans l'espace numérique, dans les établissements scolaires et toutes les sphères de notre société.